

CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT DE L'APPLICATION « ECHO ORTHOS »

La société ECHO ORTHOS, propriétaire de l'application « ECHO ORTHOS », des sites internet y associés, accessibles aux url <https://app.echo-orthos.fr> et <https://www.echo-orthos.fr/>, et titulaire exclusif des droits d'exploitation de la dénomination « ECHO ORTHOS » et du nom de domaine echo-orthos.fr, met à la disposition des Utilisateurs une plateforme web à destination des professionnels de la voix et du langage et notamment des orthophonistes, permettant la réalisation de bilans destinés à aider le professionnel à diagnostiquer les pathologies de ses patients.

Les présentes conditions générales d'utilisation (« CGU ») constituent avec le bon de commande (« Bon de Commande»), y compris leurs éventuelles annexes et/ou avenants, l'intégralité des conditions contractuelles (ci-après ensemble « le Contrat») liant, d'une part, ECHO ORTHOS, et, d'autre part, le client désigné à la Commande (« le Client»), qui lui sont opposables, à l'exclusion de toute autre, notamment ses propres conditions générales de vente et/ou d'achat.

ARTICLE 1 - INFORMATIONS LÉGALES

L'Application est hébergée à l'URL : <https://app.echo-orthos.fr/>

Éditeur de l'Application : La société ECHO ORTHOS, Société à Responsabilité Limitée au capital 1.000 €, immatriculée au R.C.S de VALENCIENNE sous le numéro 910 347 558, et dont le siège social est situé au 64 Grand Rue 59550 MAROILLES, représentée par ses gérantes dûment habilitées à cette fin.
Numéro de TVA : FR23910347558

Adresse de courrier électronique de contact : support@echo-orthos.fr

Directrices de la publication : Madame Mélanie Maréchal et Madame Roxane Lemaire

Conception et réalisation de l'Application : SARL ECHO ORTHOS

Hébergement : L'application ECHO-ORTHOS est hébergée de la société OVH, SAS au capital de 10 174 560 € - RCS Lille Métropole 424 761 419 00045 - N° TVA : FR 22 424 761 419 - Siège social : 2 rue Kellermann - 59100 Roubaix - France
OVH SAS est une filiale de la société OVH Groupe SA, société immatriculée au RCS de Lille sous le numéro 537 407 926 sise 2, rue Kellermann, 59100 Roubaix.

ARTICLE 2 - DEFINITIONS

Par « Abonnement », on entend la somme forfaitaire versée mensuellement, trimestriellement ou annuellement par le Client en contrepartie de l'utilisation des Services.

Par « Anomalie », on entend un dysfonctionnement reproductible par ECHO ORTHOS ou la non-conformité des fonctionnalités de l'Application à sa documentation utilisateur, qui en empêche le fonctionnement normal en tout ou partie

ou qui provoque un résultat faux ou une action non conforme à la documentation précitée.

A l'inverse d'une « Anomalie non Bloquante », une « Anomalie Bloquante » est une anomalie reproductible par ECHO ORTHOS qui rend impossible l'accès ou l'utilisation d'une ou plusieurs fonctionnalités essentielles de l'Application et pour laquelle il ne peut pas exister une solution de contournement technique ou organisationnelle.

Par « Application », on entend la plateforme Echo-Orthos mise à la disposition des Utilisateurs par ECHO-ORTHOS et exécutable à partir du système d'exploitation de l'ordinateur, du smartphone ou de la tablette de l'Utilisateur dans le cadre de l'utilisation des Services.

Par « Bilan », on entend une suite de questions et de test à destination du patient dont l'analyse des résultats permet au praticien de poser un diagnostic selon ses propres connaissances et de proposer à son patient un traitement et/ou un suivi orthophonique.

Par « Cloud », on entend le moyen utilisé pour fournir et utiliser l'App via un réseau d'accès.

Par « Conditions Générale d'Utilisation », on entend les présentes conditions générales d'utilisation, lesquelles constituent un accord fixant les droits et obligations des Utilisateurs et les bonnes règles d'usage de l'Application.

Par « Conditions Générales d'Abonnement » / « CGA », on entend le contrat d'adhésion auquel l'Utilisateur aura souscrit et fixant les termes et conditions de l'utilisation des Services en contrepartie du versement du prix de l'Abonnement.

Par « Date Effective », on entend la date de démarrage de l'Abonnement.

Par « Données », on entend, toutes les données (y compris toutes Données Personnelles), informations, documents, fichiers, textes, éléments de toute nature, etc... saisis ou stockés par les Utilisateurs sur l'Application.

Par « Données Personnelles », on entend toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Est réputée identifiable la personne qui peut être identifiée directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité,

Par « Fournisseur de services Cloud », on entend une société tierce offrant des services cloud de plateforme, d'infrastructure, d'application ou de stockage.

Par « Maintenance », on entend les prestations de maintenance réalisées par ECHO ORTHOS, à savoir la maintenance corrective (assistance et correction des Anomalies), la maintenance évolutive (prévention des Anomalies et mise à jour de l'Application) et le support technique.

Sont exclus du périmètre de la Maintenance : les pannes matérielles, les instabilités existantes dans le système d'exploitation et/ou dans les logiciels bureautiques de l'Utilisateur ainsi que les logiciels complémentaires détenus par des tiers, la configuration des modèles dans l'Application, la configuration des comptes et profils des Utilisateurs, la formation à l'utilisation, la réinstallation des postes et serveurs (en architecture Intranet), les interventions pour des problèmes de matériel informatique (hardware), les interventions (i) à la

suite des dégâts causés par des virus ou des intrusions non autorisées, (ii) à la suite d'une modification de la configuration initiale effectuée par l'Utilisateur ou un tiers, (iii) liées à un problème de connectivité ou de performance réseaux.

Par « Patricien.ne », on entend tout.e professionnel.le de la voix et du langage autorisé à exercer en France conformément aux règles et usages imposés par la Loi et les règles déontologiques applicables à sa profession.

Par « Patient.e », on entend toute personne qui recourt aux services du/de la Praticien.ne.

Par « Profil », on entend la fiche Utilisateur qui regroupe les éléments nécessaires à l'identification du titulaire de l'Abonnement.

Par « Produits Tiers », on entend, les logiciels et applications dont les droits de propriété intellectuelle sont détenus par des tiers et nécessaires au fonctionnement de l'Application.

Par « Responsable de Traitement », on entend l'entreprise qui détermine, seule ou conjointement avec un autre Responsable de Traitement, les finalités et les moyens des traitements des Données Personnelles et dont il peut être amené à confier la réalisation en tout ou partie à un ou plusieurs Sous-Traitants.

Par « Sous-Traitant », on entend, eu égard aux Données Personnelles, toute personne (différente d'un employé du Responsable de Traitement) traitant des données pour le compte d'un Responsable de Traitement.

Par « Utilisateurs », on entend les personnes physiques individuellement titulaires d'une licence exclusive d'utilisation de l'Application, avec un identifiant actif.

Par « Service(s) », on entend l'ensemble des services permis par la mise à disposition des Utilisateurs par ECHO ORTHOS par la mise à disposition des moyens techniques offrant la faculté d'éditer des Bilans pour chacun des Patients de l'Utilisateur sous son entière maîtrise et responsabilité.

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGA s'appliquent à toute mise à disposition de l'Application par ECHO ORTHOS à tout cocontractant agissant dans le cadre de son activité professionnelle, ainsi qu'à la Maintenance.

Les dispositions des CGA régiront également toutes les mises à jour et/ou mises à niveau fournies par ECHO ORTHOS qui remplacent et/ou s'ajoutent à la version de l'Application à la date d'entrée en vigueur des CGA, sauf si une telle mise à jour et/ou mise à niveau font l'objet d'un bon de commande distinct ou d'un avenant.

Les présentes CGA viennent compléter les CGU expressément acceptées par l'Utilisateur lors de la création de son Profils.

En cas de contradiction entre les CGU et un bon de commande, les dispositions du bon de commande prévalent, dès lors qu'elles auront été validées par la direction de ECHO ORTHOS. Toutes conditions dérogatoires aux présentes n'engagent ECHO ORTHOS qu'à la condition d'avoir été acceptées par écrit.

Aucun avenant ou renonciation à toute disposition de ces CGU ou du bon de commande ne produira des effets, sauf en cas d'accord écrit et signé par les Parties. Toute annotation

manuscrite ajoutée sur le Contrat sera considérée comme nulle et non avenue.

Si une stipulation quelconque des CGA devait entrer en conflit avec une disposition légale ou réglementaire applicable et/ou être déclarée nulle ou inapplicable par un tribunal compétent, elle sera considérée comme non écrite et toutes les autres stipulations des CGA demeureront pleinement en vigueur.

ECHO ORTHOS se réserve le droit de modifier ses CGU à tout moment et en informera l'Utilisateur. A défaut d'opposition du Client, les nouvelles CGA s'appliqueront.

Les conditions générales d'utilisation propres aux Produits Tiers peuvent également trouver application.

ARTICLE 2 – OBJET – CONCESSION DE LICENCE

La société ECHO ORTHOS met à disposition de ses Client un outil en mode SaaS ligne dénommé « ECHO ORTHOS » aux fins de leur permettre la réalisation de Bilans et le suivi de ses Patients.

Dans le cadre des présentes, la société ECHO ORTHOS concède au Client un droit d'utilisation de son Application dans les termes et conditions définis aux présentes et sous réserve de l'acceptation des CGU et du respect de la Politique de Données personnelles lesquelles font parties intégrantes des présentes CGA et en contreparties du versement du prix tel que défini à l'article 5.

ARTICLE 3 – COMMANDE / ACCEPTATION

Les offres de ECHO ORTHOS, y compris notamment les prix ou les spécifications techniques, ne l'engagent que si elles ont été établies par écrit. Les commandes passées par un Client à ECHO ORTHOS ne deviennent définitives que si (i) les CGU et la Commande ont été validées au moyen du double clic au moment de la souscription par le Client de son Abonnement.

L'acceptation des CGU et des CGA est entière et forme un tout indivisible, le Client ne peut choisir de voir appliquer une partie des CGU seulement ou encore formuler des réserves.

Article 4 – DUREE – RESILIATION

4.1 Durée et renouvellement

L'Abonnement est conclu et facturé à partir de la Date Effective, pour une durée d'un (1) mois, puis est tacitement renouvelé par périodes successives d'un (1) mois.

Dans le cas d'un abonnement souscrit pour une durée d'un trimestre, celui-ci sera tacitement reconduit pour une période de trois mois.

Dans le cas d'un abonnement souscrit pour une durée d'un an, celui-ci sera tacitement reconduit pour une période de douze mois.

La date effective de la prise d'effet de la souscription est fixée à la création des identifiants de connexion.

4.2 Suspension de l'Abonnement

Dans le cas d'un défaut de paiement à échéance des factures pendant plus de deux (2) mois, ECHO ORTHOS pourra suspendre l'Abonnement en procédant à l'activation d'une mesure de blocage technique, empêchant l'utilisation de l'Application par le Client, jusqu'au complet paiement du prix. Le Client sera informé de cette suspension par courriel, sept (7) jours calendaires avant ladite suspension.

4.3 Résiliation de l'Abonnement par le Client

Le Client peut résilier l'Abonnement à tout moment, via le formulaire dédié sur l'Application intitulé « Arrêter

mon abonnement ». La résiliation prendra effet à la fin de la période facturée. Tout mois d'Abonnement commencé est dû.

Le Client reconnaît que la résiliation de son compte emporte la suppression de ses accès à l'Application de façon ferme et définitive.

4.4 Résiliation pour manquement des parties

L'Abonnement pourra être résilié automatiquement et de plein droit avec effet immédiat par :

- L'une des parties, si dans les 8 (huit) jours suivant notification à la partie défaillante l'avisant que l'une de ses obligations prévues au Contrat n'a pas été remplie ou d'une violation/manquement aux stipulations du Contrat, la partie défaillante n'a pas pris toutes les mesures pour pallier une telle insuffisance, manquement ou violation ;
- ECHO ORTHOS, dans l'hypothèse où le Client ne règle pas une facture.

4.5 Services de réversibilité

Le Client disposera néanmoins de la faculté de solliciter la restitution de ses données hébergées par ECHO ORTHOS dans le cadre de la souscription aux présentes via une fonctionnalité d'export des données, en vue notamment de leur intégration dans tout autre solution choisie par lui.

La restitution se fera, au plus tard trente (30) jours après la date de cessation du Contrat sur serveur sécurisé, aux formats suivants :MS SQL Server pour les données (dossiers, contacts, agenda, diligences...) ; arborescence de répertoires pour les documents présents dans les dossiers.

La restitution de Données, dans le contexte de cessation du Contrat et dans les formats précités, s'effectuera sans frais pour le Client.

A défaut de manifestation par le Client de sa volonté de bénéficier de la restitution de ses données, ces dernières seront archivées pour une durée de 1 année à compter de la résiliation puis supprimées des serveurs d'ECHO ORTHOS.

ARTICLE 5 - CONDITIONS FINANCIÈRES

5.1 Prix

Le prix de l'Abonnement est fixé au sein de la grille tarifaire mise à la disposition des Clients sur le site, le montant est déterminé en fonction des fonctionnalités choisies et de « forfait » établis par ECHO ORTHOS. Les prix de ECHO ORTHOS s'entendent en euros, hors taxes.

5.2 Formule d'Abonnement

Les Clients sont informés, sur le Site, des différentes Formules d'Abonnement proposées par ECHO ORTHOS ainsi que des conditions de durée de l'engagement selon la Formule choisie, et des services fournis.

La Formule d'Abonnement est souscrite pour une durée de 1 mois et est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'égales durées, sauf résiliation dans les conditions définies à l'article 4 ci-avant.

La deuxième formule d'abonnement est souscrite pour une durée de trois mois et est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'égales durées, sauf résiliation dans les conditions définies à l'article 4 ci-avant.

La troisième formule d'abonnement est souscrite pour une durée de douze mois et est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'égales durées, sauf résiliation dans les conditions définies à l'article 4 ci-avant.

5.3 Souscription et Validation de l'Abonnement

Après avoir consulté les différentes Formules d'Abonnement sur le Site, le Client dispose de la faculté de souscrire à l'Abonnement de son choix, en cliquant sur le bouton prévu à cet effet (« Souscrire » / « S'inscrire »).

Le Client est invité à compléter le formulaire de création de Compte avec les données relatives à son identité ou celle de

la personne morale qu'il représente – étant précisé que ECHO ORTHOS est réservée aux Praticiens - ainsi que ses coordonnées, notamment :

- Personne physique :
 - o Nom ;
 - o Prénom ;
 - o Email ;
 - o Numéro de téléphone
 - o Adresse professionnelle
- Personne morale :
 - o Dénomination sociale
 - o Numéro SIREN/SIRET
 - o Identité du représentant légale ou du délégué ;
 - o Qualité de la personne physique ;
 - o Email ;
 - o Numéro de téléphone
 - o Siège social

Ensuite, il appartient au Client de choisir :

- La Formule d'abonnement choisie ;
- Le mode de règlement de l'Abonnement ;
- Son mot de passe.

Au moment de la souscription de son Abonnement via le formulaire de souscription, le Client est informé de sa faculté de d'exercer son droit de rétractation et de son droit d'y renoncer en complétant le formulaire mis à sa disposition sur l'Application.

Après avoir effectué ses choix quant à la durée, la formule et au mode de règlement, le Client est invité à valider ses choix en cliquant sur le bouton pour valider.

Un récapitulatif des conditions de l'Abonnement est alors présenté au Client afin de lui permettre de modifier, supprimer et confirmer le choix de son Abonnement.

Toute confirmation de la commande d'Abonnement sera soumise à l'approbation préalable et expresse des présentes CGA, des CGU et de la Politique de données personnelles.

5.4 Afin de valider la souscription de son Abonnement, le Client est amené à communiquer les informations relatives au règlement de l'Abonnement. Dans ce cadre, le règlement de l'Abonnement est effectué par Paypal pour les clients avant le 10 mai 2023 et par Stripe pour les clients ultérieurs à cette date.

Après validation du règlement et de ses modalités, un email de validation de la prise d'effet de l'Abonnement sera alors adressé au Client. Un second mail comportant le lien de connexion lui sera adressé sur l'adresse mail renseignée via le formulaire de création du compte.

5.5 L'accès à l'Application et la licence d'utilisation de la plateforme pour la durée définie à l'article 3 et dans les conditions définies aux présentes CGA, sont concédés en contrepartie du versement par le Client d'une redevance périodique dont le montant est fixé par les conditions tarifaires selon la Formule d'Abonnement choisie et accepté par le Client via le Formulaire de création de Compte. A cet égard, il est précisé qu'en souscrivant l'Abonnement, le Client reconnaît avoir eu connaissance des différentes Formules d'Abonnement proposées par ECHO ORTHOS et avoir fait son choix au regard des conditions tarifaires proposées et des services proposés dans le cadre de chacune des formules.

Le consentement du Client est libre, éclairé et sans contestation possible. L'accès aux Services et l'utilisation de l'Application est un droit concédé exclusivement dans les conditions déterminées par la formule d'abonnement

souscrite, notamment pour le nombre d'Utilisateurs, les fonctionnalités, l'assistance et l'espace de stockage définis par la formule souscrite qui détermine les caractéristiques de l'accès aux Services.

5.6 Dans l'hypothèse où l'Abonnement est renouvelé par tacite reconduction conformément aux stipulations de l'article 3 ci-avant, les tarifs et conditions appliqués seront identiques à ceux applicables au moment du renouvellement. Si les conditions tarifaires sont relevées lors de la période précédente en est informé au préalable par email.

Nonobstant ce qui précède, ECHO ORTHOS se réserve la possibilité de modifier ses conditions tarifaires notamment en raison de la modification de ses formules d'Abonnement et d'ajout de service. Dans le cas d'une hausse tarifaire, ECHO ORTHOS en informera le Client dans un délai de quinze (15) jours avant la date d'expiration de l'Abonnement.

5.7 Le Client peut mettre à jour, immédiatement depuis son Profil, dans les Paramètres à l'onglet Abonnement, son moyen de paiement (notamment en cas d'opposition au moyen de paiement précédent, ou expiration, ou modification de compte bancaire par exemple).

Toute impossibilité pour ECHO ORTHOS d'être réglée du prix de l'Abonnement en raison du rejet d'une demande de prélèvement ou du paiement par carte bancaire (pour crédit insuffisant, coordonnées bancaires incorrectes notamment) mettra un terme à l'Abonnement après deux tentatives. Il est rappelé à ce titre que le règlement de l'Abonnement constitue une condition essentielle et déterminante du présent contrat.

5.8 La fourniture en ligne des coordonnées bancaires du Client et la validation finale de la souscription à l'Abonnement vaudront preuve de l'accord du Client et vaudront :

- exigibilité des sommes dues au titre de la formule d'Abonnement choisie ;
- signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées.

En cas d'utilisation frauduleuse de ses coordonnées bancaires, le Client est invité, dès le constat de cette utilisation, à contacter ECHO ORTHOS par téléphone par email à : support@echo-orthos.fr

5.9 Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques du prestataire dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme les preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties. L'archivage du Formulaire de souscription valant Conditions particulières d'Abonnement et des factures est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve. À cet égard, il est précisé que les données relatives aux cartes bancaires ne sont pas transmises à ECHO ORTHOS et que les prestataires chargées des modalités de règlement de l'Abonnement sont soumis à des obligations de conservation des données ne permettant en aucune façon à quiconque de prendre connaissances desdites données bancaires (procédé de chiffrement).

Le Client reconnaît que l'établissement bancaire en charge de la gestion des paiements ou tout autre prestataire intervenant aux fins de fournir des modes de paiement dématérialisés pourront conserver les données relatives aux cartes bancaires à des fins d'archivage pour une finalité de preuve en cas d'éventuelle contestation de la transaction. Le cas échéant, lesdites données seront conservées au moyen d'un procédé sécurisé (chiffrement) afin de les préserver de tout risque de divulgation.

On entend par « Chiffrement » : l'utilisation d'un procédé de cryptographie grâce la compréhension / lecture d'un document et/ou d'une donnée est impossible à toute personne qui n'a pas la clé de (dé)chiffrement.

On entend par « Cryptographie » : une Discipline incluant les principes, moyens et méthodes de transformation des données, dans le but de cacher leur contenu, d'empêcher que leur modification ne passe inaperçue et/ou d'empêcher leur utilisation non autorisée.

5.10 Paiement à terme

L'abonnement est payable en totalité pour une période d'un an ou mensuellement et dans les conditions spécifiques à la formule d'abonnement choisie par le Client. Chaque mensualité est payable en un seul versement à son terme.

Conformément à l'article L.441-6 du Code de Commerce, toute somme non payée dans les 30 jours est susceptible d'être majorée de trois fois le taux d'intérêt légal (ce taux est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage) et du montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier dont le montant est fixé par décret.

ECHO ORTHOS pourra suspendre l'accès aux Services si les impayés dépassent dix (10) jours. Sans préjudice de toute somme due, notamment du paiement des redevances jusqu'à l'issue de la durée souscrite, ECHO ORTHOS pourra également résilier immédiatement le présent Contrat en cas de non-respect des présentes Conditions, des CGU et de des Conditions de Traitement des Données, et notamment si les impayés excèdent un délai de dix (10) jours.

5.11 ECHO ORTHOS se réserve le droit d'interrompre ou de modifier tout bon de réduction, crédit et offre promotionnelle spéciale à son entière discrétion.

En cas d'Abonnement mensuel, le Client est en mesure de moduler la Formule d'Abonnement souscrite avant l'arrivée à terme de l'échéance mensuelle pour le mois qui suit.

5.12 Facturation

Le Client pourra accéder, à tout moment, aux factures émises par ECHO ORTHOS dans le cadre de l'Abonnement, via son profil. L'Abonnement est soumis au règlement de la TVA à un taux de 20% ce que le Client reconnaît et accepte expressément.

ARTICLE 6 – LICENCES

Le Client certifie avoir pris connaissance et compris les prérequis techniques pour l'utilisation de l'Application et garantit notamment la conformité de son parc informatique ainsi que de son réseau à ces prérequis. Le Client reconnaît avoir été complètement informé des caractéristiques de l'Application, de ses fonctionnalités, contraintes et limites, de son mode de fonctionnement et de son adaptation à ses besoins. Il confirme avoir été dûment informé et décharge ECHO ORTHOS de fournir toute information complémentaire ; il renonce à invoquer à son égard une violation du devoir précontractuel d'information ou de collaboration.

Sous réserve du respect des présentes CGA et des CGU et de la Formule d'abonnement choisie par le Client, ECHO ORTHOS accorde par les présentes à ses Clients et aux Utilisateurs, un droit pour le monde entier, non cessible, non exclusif, d'accéder et d'utiliser les Services, ce droit ne pouvant pas être concédé en sous-licence.

Le Client reconnaît que les Bilans sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle qui protège les créations, les méthodes, et de façon générale la réalisation et la mise en

œuvre des Bilans pour lesquels ECHO ORTHOS est titulaire exclusive des droits d'exploitation. En conséquence, toute reproduction, exploitation, communication, dénaturation, imitation ou atteintes sont strictement interdites et sont constitutifs de délits civils et pénaux. Dans le cadre du développement de son Application, ECHO ORTHOS sera amenée à améliorer, diversifier, modifier les Services qu'elle met à disposition des Clients.

Le Client reconnaît en conséquence que la forme et la nature des Services fournis par ECHO ORTHOS sont susceptibles d'être modifiés, sous réserve d'un préavis raisonnable et d'une garantie de non-régression fonctionnelle ou de performances.

L'Application est accessible par le réseau Internet 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sauf cas de force majeure sous réserve des interventions de maintenance planifiées nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du Service. Ces dernières ne donnent lieu à aucune indemnité.

ECHO ORTHOS s'engage à mettre en œuvre tous les moyens requis pour assurer une bonne qualité d'accès à l'Application et aux Services.

Le Client déclare connaître et accepter les caractéristiques et les limites de la transmission d'informations par le réseau Internet, ainsi que les coûts propres à la connexion à ce réseau. Il lui appartient, notamment, de s'assurer que :

- les caractéristiques techniques du matériel qu'il utilise, ainsi que le débit réseau de la connexion internet, sont conformes aux pré requis techniques en vigueur au moment de la souscription de l'Abonnement et décrits aux CGU, connus et acceptés du Client.
- que les logiciels qu'il utilise lui permettent un accès à l'Application dans de bonnes conditions dans le respect des préconisations décrites aux Conditions Générales d'Utilisation ;
- de prendre toutes mesures appropriées pour être protégé d'une contamination par d'éventuels programmes malicieux.

Le Client est habilité à fournir à des collaborateur un accès à son Compte. Il reconnaît, à ce titre, qu'il est responsable des collaborateurs à qui il aura autorisé l'accès aux Services.

ARTICLE 7 – FORCE MAJEURE

Le présent contrat se trouverait résilié et sans indemnité d'aucune sorte, de plein droit dans tous les cas reconnus de force majeure à l'issue d'une période de 60 jours consécutifs au cours de laquelle l'exécution des présentes aura été suspendue en raison de la survenance d'un cas de force majeure.

Le cas échéant, la partie souhaitant alléguer un cas de force majeure aux fins de résiliation du contrat s'engage à en informer l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception ou par email et à justifier de la réalité de la survenance du cas de force majeure. La force majeure est constituée par tout événement revêtant des caractères d'extériorité, d'irrésistibilité et d'imprévisibilité reconnus par la jurisprudence des Cour d'Appel et de Cassation française, et qui empêcherait l'une des parties ou les deux d'exécuter tout ou partie des engagements contenus dans les présentes au-delà d'un délai de 60 jours.

Seront considérés comme cas de force majeure notamment : guerre, révolution, inondation, deuil national, grève générale, émeute, épidémie, conflits de travail ou tout autre cas présentant les caractéristiques de la force majeure et/ou nécessitant la fermeture de l'entreprise.

La date effective de résiliation sera celle de la réception de la lettre recommandée.

ARTICLE 8 – TRAITEMENT DONNEES PERSONNELLES

ECHO ORTHOS et le Client s'engagent à respecter les dispositions de la réglementation en vigueur afférente à la protection des données à caractère personnel.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (dite « loi Informatique et Libertés ») et au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD »), des Données Personnelles concernant les Clients et Utilisateurs font l'objet d'un traitement informatique par ECHO ORTHOS agissant en qualité de Responsable de Traitement dans le cadre de l'exécution des CGU et des CGA, pour notamment :

- leur permettre d'accéder à l'Application et pour les besoins de l'exécution de la maintenance;
- faciliter l'identification des Clients et Utilisateurs et celle de tout compte détenu chez ECHO ORTHOS ;
- les informer de toute modification apportée à l'Application ;
- améliorer l'Application et mener des actions de prospection, des analyses statistiques ou comportementales.

Les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre ont pour base juridique :

- l'intérêt légitime poursuivi par ECHO ORTHOS lorsqu'il poursuit les finalités suivantes :
 - prospection et animation ;
 - gestion de la relation avec ses clients et prospects ;
 - organisation, inscription et invitation aux événements de ECHO ORTHOS.
- l'exécution de mesures précontractuelles ou du contrat lorsqu'il met en œuvre un traitement ayant pour finalité :
 - la production, la gestion, le suivi des dossiers de ses clients ;
 - le recouvrement.
- le respect d'obligations légales et réglementaires lorsqu'il met en œuvre un traitement ayant pour finalité :
 - la prévention du blanchiment et du financement du terrorisme et la lutte contre la corruption ;
 - la facturation ;
 - la comptabilité ;
 - gestion des contentieux et pré-contentieux ;

ECHO ORTHOS ne conserve les données que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur.

A cet égard, les données des Clients sont conservées pendant la durée des relations contractuelles augmentée de 3 ans à des fins d'animation et prospection, sans préjudice des obligations de conservation ou des délais de prescription. En matière de prévention du blanchiment et du financement du terrorisme, les données sont conservées 5 ans après la fin des relations avec le Client. En matière de comptabilité, elles sont conservées 10 ans à compter de la clôture de l'exercice comptable.

Les données traitées sont destinées aux personnes habilitées de la société ECHO ORTHOS en raison de leurs fonctions, ainsi qu'à ses prestataires éventuels.

Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le Règlement Européen sur la Protection des Données, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement.

ECHO-ORTHOS met en place les moyens organisationnels, logiciels, juridiques, techniques et physiques aptes à assurer la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel de ses clients, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la gestion de la commande, sans qu'une autorisation du Client ne soit nécessaire. Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, ECHO ORTHOS s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du client, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Les personnes concernées par les traitements mis en œuvre disposent également d'un droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base juridique l'intérêt légitime de ECHO ORTHOS, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection commerciale.

Elles disposent également du droit de des directives générales et particulières définissant la manière dont elles entendent que soient exercés, après leur décès, les droits mentionnés ci-dessus par courrier électronique à l'adresse suivante : support@echo-orthos.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante : ECHO ORTHOS 64 Grand Rue 59550 MAROILLES France accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.

En application des dispositions des 38 à 40 et 70-18 à 70-21 de la Loi Informatique et Liberté dans sa dernière version modifiée le 22 juin 2018, les personnes concernées par le Traitement dispose de la faculté d'exercer leurs droits d'accès, de modification, à l'effacement, rectification et limitation des traitements relatifs à leurs données auprès du responsable de traitement, ECHO ORTHOS. La demande s'effectuera par email à l'adresse support@echo-orthos.fr ou par courrier postal à l'adresse ECHO ORTHOS 64 Grand Rue 59550 MAROILLES France.

Le Responsable de Traitement, ECHO ORTHOS, dispose alors d'un délai d'un mois à compter de la réception de la demande pour fournir les informations demandées au titre du droit d'accès. Néanmoins, si la demande est manifestement abusive notamment par le nombre, son caractère répétitif ou systématique (par exemple, demandes multiples et rapprochées dans le temps d'une copie d'un document déjà fourni) ou que cette demande est émise par une autre personne que la personne concernée ou que les données ne

sont pas conservées, ECHO ORTHOS informera la personne concernée de son refus de procéder à la communication des données.

Le délai d'1 mois pourra être prolongé de deux mois ce délai compte tenu de la complexité et du nombre de demandes. Le cas échéant, ECHO ORTHOS en informera la personne ayant exercé son droit d'accès dans le délai d'un mois suivant la réception de la demande. Les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission National de l'Informatique et des Libertés (Adresse postale : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07).

ARTICLE 9 – OBLIGATIONS DE ECHO ORTHOS EN QUALITÉ DE SOUS-TRAITANT

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le règlement européen sur la protection des données » ou le « RGPD »).

9.1 Description du traitement faisant l'objet de la sous-traitance

Dans le cadre de la souscription aux Services, ECHO ORTHOS, en qualité de sous-traitant au sens des dispositions de l'article 28 du RGPD est autorisé à traiter pour le compte du responsable de traitement les données à caractère personnel nécessaires pour fournir les Services tels que définies aux présentes et dans la Formule d'Abonnement choisie par le Client et notamment :

- L'hébergement des données relatives au Patient composant : la fiche Patient, le suivi, les Bilans et contact praticiens tiers ;
- La sauvegarde des Données des patients ;
- La sécurité des données hébergées par ECHO ORTHOS pour le compte du Client ;

Les données à caractère personnel traitées par ECHO ORTHOS, en qualité de sous-traitant sont :

- Identité du Patient (nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone fixe ou mobile) ;
- Niveau d'étude du Patient ;
- Identité des praticiens tiers ;
- Bilans réalisé pour chaque Patient ;
- le suivi du Patient : résumé des séances, objectifs thérapeutiques ; date des séances ;
- Documents relatifs aux Patients

ci-après les « Données des patients »

IMPORTANT :

Le Client reconnaît que seules les Données des patients strictement nécessaires à la réalisation de son suivi pathologique seront hébergées sur l'Application. En aucun cas, le numéro national de sécurité social et/ou des copies de pièces d'identité et/ou des informations relatives à la religion, l'origine, la race, l'orientation sexuelle et de façon générale, toute données permettant le fichage et le traçage des Patients ne pourront être traitées au moyen de l'Application.

9.2 Obligations du sous-traitant vis-à-vis du responsable de traitement

ECHO ORTHOS, en tant que sous-traitant s'engage à :

1. traiter les données uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) qui fait/ont l'objet de la sous-traitance ;
2. traiter les données conformément aux instructions du responsable de traitement. Si le sous-traitant considère qu'une instruction constitue une violation du règlement européen sur la protection des données ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des Etats membres relative à la protection des données, il en informe immédiatement le responsable de traitement. En outre, si le sous-traitant est tenu de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'Etat membre auquel il est soumis, il doit informer le responsable du traitement de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public.
3. garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent contrat ;
4. veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel en vertu du présent contrat :
 - § s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité
 - § reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel
5. prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut

Droit d'information des personnes concernées

Il appartient au Responsable de traitement de fournir l'information aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte des données. En l'occurrence, le Client s'engage à mettre en place toute mesure qui s'impose à lui en matière d'information et de recueil du consentement de ses Patients et des personnes concernées par ledit traitement et reconnaît qu'ECHO ORTHOS ne pourra voir engager sa responsabilité à ce titre.

Exercice des droits des personnes

Lorsque les personnes concernées exercent auprès du sous-traitant des demandes d'exercice de leurs droits, ECHO ORTHOS doit adresser ces demandes dès réception par courrier électronique au Client, le responsable de traitement.

ECHO ORTHOS fera alors ses meilleurs efforts pour assister le Client dans la transmission des informations et la gestion des demandes des personnes concernées s'agissant des données faisant l'objet de la sous-traitance prévue par les présentes.

Notification des violations de données à caractère personnel

ECHO ORTHOS notifie au responsable de traitement toute violation de données à caractère personnel dans un délai maximum de 12 (douze) heures après en avoir pris connaissance et par tout moyen (email notamment). Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au responsable de traitement, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

Le responsable de traitement notifie à l'autorité de contrôle compétente (la CNIL), les violations de données à caractère personnel dans les meilleurs délais et, si possible, 72 heures au plus tard après en avoir pris connaissance, à moins que la

violation en question ne soit pas susceptible d'engendrer un risque pour les droits et libertés des personnes physiques.

La notification contient au moins :

- La description de la nature de la violation de données à caractère personnel y compris, si possible, les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées par la violation et les catégories et le nombre approximatif d'enregistrements de données à caractère personnel concernés ;
- Le nom et les coordonnées du délégué à la protection des données ou d'un autre point de contact auprès duquel des informations supplémentaires peuvent être obtenues ;
- La description des conséquences probables de la violation de données à caractère personnel ;
- La description des mesures prises ou que le responsable du traitement propose de prendre pour remédier à la violation de données à caractère personnel, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.

Si, et dans la mesure où il n'est pas possible de fournir toutes ces informations en même temps, les informations peuvent être communiquées de manière échelonnée sans retard indu.

Information du sous-traitant dans le cadre du respect par le responsable de traitement de ses obligations :

ECHO ORTHOS attire l'attention du Client sur le fait qu'il lui appartient de veiller à ce que ses outils et process soient en conformité avec le Règlementation sur la Protection des Données Personnelles (RGPD), à la Loi Informatique et Liberté dans sa dernière version modifiée et aux avis et aux préconisations de la CNIL. Dans ce cadre, il lui appartient au regard de sa profession et des données traitées de réaliser une étude d'impacte et/ou analyse de risque et/ou de déposer une demande d'autorisation auprès de l'Office. Dans ce cadre, ECHO ORTHOS collaborera, à la demande du responsable de traitement, dans lesdites démarches pour la partie sous-traitées auprès d'elle.

Mesures de sécurité

ECHO ORTHOS s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité suivantes :

- la pseudonymisation ;
- le chiffrement des données à caractère personnel.

Sort des données

Au terme de l'Abonnement, ECHO ORTHOS permettra au Client de récupérer l'ensemble de ses données sur support numérique et à un format permettant la réversibilité.

Dans l'hypothèse où le Client ne souhaiterait pas récupérer ses données – la destruction desdites données sera notifiée au Client.

Registre des catégories d'activités de traitement

ECHO ORTHOS déclare tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du Client comprenant :

- le nom et les coordonnées du responsable de traitement – le Client – pour le compte duquel il agit, des éventuels sous-traitants et, le cas échéant, du délégué à la protection des données;
- les catégories de traitements effectués pour le compte du Responsable du traitement ;

- le cas échéant, les transferts de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, y compris l'identification de ce pays tiers ou de cette organisation internationale et, dans le cas des transferts visés à l'article 49, paragraphe 1, deuxième alinéa du règlement européen sur la protection des données, les documents attestant de l'existence de garanties appropriées ;
- Décrire les mesures techniques et organisationnelles garantissant un niveau de sécurité adapté au risque, y compris, entre autres les moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement;
- Les moyens permettant de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique;
- une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement

Il est précisé qu'ECHO ORTHOS ne procède à aucun transfert de données hors UE.

Documentation

ECHO ORTHOS met à la disposition du responsable de traitement – le Client - la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le responsable du traitement ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits. Notamment par le détail de ses Conditions de traitement des données.

10.3 Obligations du responsable de traitement vis-à-vis du sous-traitant

Le responsable de traitement – le Client - s'engage à :

1. veiller, au préalable et pendant toute la durée du traitement, au respect des obligations prévues par le règlement européen sur la protection des données de la part d'ECHO ORTHOS et plus globalement de tous ses sous-traitants
2. superviser le traitement, y compris réaliser les audits et les inspections auprès des services ECHO ORTHOS proposés par elle en tant que sous-traitant.

ARTICLE 11 - SOUS-TRAITANCE

ECHO ORTHOS est autorisée à sous-traiter l'exécution de ses obligations issues des CGU et des CGA. ECHO ORTHOS reste le seul Interlocuteur du Client. ECHO ORTHOS n'est pas autorisée à divulguer au sous-traitant, notamment au fournisseur de services Cloud, des informations confidentielles, à moins d'obtenir un engagement écrit du sous-traitant relatif à la protection de la confidentialité des informations dans des conditions substantiellement identiques à celles exigées par ECHO ORTHOS au titre des CGU.

ARTICLE 12 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

La présente licence d'utilisation des Services comprend la concession du droit d'utiliser – sous réserve du respect des présentes CGA et des CGU – les méthodes et Bilans réalisés par leurs auteurs. Il est rappelé que l'ensemble des éléments figurant sur l'Application sont la propriété intégrale et exclusive d'ECHO ORTHOS. Dès lors toute utilisation en dehors des conditions des présentes est strictement interdite et constitue un manquement grave aux obligations du Client de nature à engager sa responsabilité contractuelle, et le cas échéant, délictuelle tant sur le plan civil que sur le plan pénal.

Le Client s'interdit toute exploitation, reproduction, adaptation, imitation, dénaturation et/ou appropriation des Bilans et/ou de tout éléments mis à sa disposition par ECHO ORTHOS dans le cadre de l'utilisation des Services en dehors des utilisations autorisées aux présentes.

ECHO ORTHOS se réserve l'intégralité de ses droits de propriété intellectuelle liés au Service et à l'Application.

Ainsi toutes les Informations fournies par ECHO ORTHOS dans la mise en place du Service et le développement de l'Application, ainsi que toutes les applications informatiques qui pourraient être utilisées pour faire fonctionner l'Application sont protégés par les lois en vigueur au titre de la propriété intellectuelle. Ils sont la propriété pleine et entière d'ECHO ORTHOS.

Toute reproduction, représentation, utilisation ou adaptation, sous quelque forme que ce soit, de tout ou partie de ces éléments, y compris les applications informatiques, sans l'accord préalable et écrit de d'ECHO ORTHOS, sont strictement interdites. Le fait pour ECHO ORTHOS de ne pas engager de procédure dès la prise de connaissance de ces utilisations non autorisées ne vaut pas acceptation desdites utilisations et renonciation aux poursuites.

La dénomination « ECHO ORTHOS » ® et son logo sont des marques déposées auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle. Toute reproduction totale ou partielle, sous une forme identique ou imitée, de la dénomination « ECHO ORTHOS », de sa représentation semi-figurative (logo) ou des visuels de l'application sans l'autorisation expresse de la SARL ECHO ORTHOS est prohibée, au sens des articles L.713-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle et est susceptible de poursuites judiciaires pénales et civiles.

ARTICLE 13 – GARANTIES

ECHO ORTHOS garantit exclusivement la conformité de l'Application aux caractéristiques fonctionnelles et techniques figurant dans la documentation utilisateur. Est à ce titre considéré comme un défaut couvert par la garantie toute non-conformité aux spécifications convenues empêchant l'utilisation normale de l'Application.

ECHO ORTHOS garantit la compatibilité ascendante des mises à jour, évolutions et nouvelles versions de l'Application, ainsi que sa non-régression technique et fonctionnelle. ECHO ORTHOS garantit également que l'Application, ses mises à jour, évolutions et nouvelles versions, seront exemptes de tout virus à la date de leur livraison. ECHO ORTHOS garantit que lors de la mise à Jour de l'Application, les interopérabilités existantes entre l'Application et les logiciels installés chez le Client seront maintenues. En revanche, ECHO ORTHOS ne peut garantir l'interopérabilité de l'Application avec les logiciels installés chez le Client si ce dernier fait évoluer par une mise à jour lesdits logiciels.

Le Client est informé qu'ECHO ORTHOS fait ses meilleurs efforts pour que l'Application soit d'une qualité élevée conformément aux règles de l'art. Cependant, en matière informatique, il n'est pas possible de garantir que l'Application est exempt de défauts ou de bogues. S'agissant d'une Application standard, il n'est pas non plus garanti qu'il satisfera à des exigences de performance ou qu'il fonctionnera sans discontinuité. Ces derniers points sont de surcroît très dépendants de l'environnement technique du Client et du fournisseur de services Cloud. ECHO ORTHOS ne garantit pas l'exactitude ou le caractère actuel des données contenues dans l'Application ou dans les Produits Tiers.

La garantie d'ECHO ORTHOS est exclue lorsque le Client a modifié l'Application sans avoir recueilli l'accord écrit préalable de ECHO ORTHOS. ECHO ORTHOS garantit qu'elle détient l'ensemble des droits nécessaires aux fins de la concession de la licence d'utilisation de l'Application. ECHO ORTHOS garantit le Client contre toute action en violation de Droit de propriété intellectuelle intentée par un tiers, liée à l'Application, sous réserve d'en avoir été avertie immédiatement par écrit par le Client et que la prétendue violation ne résulte pas du fait du Client ou que le Client ne reconnaisse pas les droits invoqués par les tiers. ECHO ORTHOS sera seul maître de la manière de conduire l'action et aura toute latitude pour transiger ou poursuivre la procédure de son choix. Le Client devra fournir toutes les Informations, éléments et assistance nécessaires pour permettre à ECHO ORTHOS de mener à bien sa défense.

ARTICLE 14 – RESPONSABILITE

Conformément au droit commun, la responsabilité d'ECHO ORTHOS est limitée aux seuls dommages qui sont causés directement par un manquement dont il est démontré qu'il lui est exclusivement imputable. ECHO ORTHOS ne saurait donc être tenue responsable des dommages indirects ou imprévisibles pouvant résulter tant de l'utilisation de l'Application par le Client.

La responsabilité d'ECHO ORTHOS sera, dans tous les cas, limitée à une somme qui ne saurait excéder le prix de l'Abonnement payé par le Client à ECHO ORTHOS au cours des six (6) mois précédant la date de survenance du manquement en cause et ce exclusivement dans l'hypothèse où aucune résolution amiable au litige n'aurait été possible.

Il est rappelé qu'en qualité de responsable de traitement, le Client est tenu de respecter les obligations légales et réglementaire en matière de protection des données personnelles et notamment de prendre en considération les principes de « privacy by default » et de « privacy by design » dans le choix des services qu'il utilise. Dès lors, la responsabilité d'ECHO ORTHOS ne pourra être engagée si le Client fait le choix d'utiliser des Services tiers non conformes au Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel, à la Loi Informatique et libertés et à la Loi Pour une République numérique.

ARTICLE 15 - STIPULATIONS GÉNÉRALES

15.1 Si une ou plusieurs stipulations du présent contrat sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les parties chercheront de bonne foi les stipulations équivalentes valables.

En tout état de cause, cette disposition sera supprimée du contrat sans que la validité ainsi que l'opposabilité des autres dispositions n'en soient affectées. Les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

15.2 Le Client reconnaît et accepte que ECHO ORTHOS se situe sur le marché des solutions d'accès à distance et qu'elle peut proposer des Services identiques ou similaires, à des tiers, et notamment à des concurrents.

15.3 Le présent contrat exprime l'intégralité des obligations contractuelles des parties. Il annule et remplace tout document antérieur.

15.4 Aucune stipulation du présent contrat ne pourra être interprétée comme la manifestation d'un affectio-societatis existant entre les parties, ledit contrat ne pouvant rien être considéré comme créant une société entre les parties (y incluant une société dite « créée de fait »).

ARTICLE 16 – DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Les relations entre le Client et ECHO ORTHOS sont régies par le droit français.

16.1. Résolution amiable des différends

En cas de litige, les parties s'engagent, préalablement à toute saisine du juge, à soumettre leur différend à un (1) conciliateur de justice choisi parmi les membres de leur profession. A compter de sa désignation, le conciliateur disposera d'un délai de deux (2) mois pour parvenir à trouver une solution amiable au différend entre les parties. Pendant la conciliation, aucune procédure judiciaire ne pourra être intentée par l'un ou l'autre des parties.

A défaut de parvenir à un accord amiable dans le délai imparti, la juridiction compétente pourra être saisie.

En cas d'urgence, pour faire cesser un trouble manifestement illicite ou prévenir un dommage imminent, les parties pourront toujours délivrer une assignation en référé.

16.2. Attribution de juridiction

Tous différends relatifs à la formation, l'exécution et la cessation des obligations contractuelles entre les parties ne pouvant donner lieu à un règlement à l'amiable seront soumis aux tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de Douai.